http://ugtg.org/spip.php?article1197



Affaire Lephtana MICHAUD : Communiqué de presse des avocats

- Actualité -



Date de mise en lignesamedi 10 avril 2010

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Copyright © UGTG.org

Affaire Lephtana MICHAUD : Communiqué de presse des avocats

Sarah ARISTIDE - Monsieur le Bâtonnier Roland EZELIN

Avocats au Barreau de la Guadeloupe

Pointe-à-Pitre, le 08 Avril 2010

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nous apprenons que la jeune Lephtana MICHAUD, âgée de 15 ans, a été embarquée sur le vol d'Air France pour y rejoindre une HAITI dévastée, au milieu de plus de 300 000 morts.

Elle va se retrouver à la rue, à la merci de toutes les agressions, et ce en dépit du fait que les autorités en charge de ce dossier aient violé tous les principes juridiques tant nationaux qu'internationaux relatifs au droit des mineurs.

Pour que vous compreniez la détresse qui anime ses parents aujourd'hui, nous vous joignons copie des courriers de sa mère et de son père, ainsi que la copie du titre de séjour de sa mère, la carte de travail de son père, et mieux encore, un courrier du Ministère de l'Immigration de l'Intégration de l'Identité Nationale et du Développement Solidaire attestant de tous les efforts de Mr MICHAUD pour régulariser tant sa situation que celle de sa famille.

A la lecture de ce courrier, vous noterez que le représentant du Ministre reconnaît tant leur présence en France que les circonstances particulières relatives à HAITI, nécessitant un examen particulier du dossier, qui manifestement ont échappé aux autorités locales.

A l'heure où l'on parle et où l'on se targue de valeurs humanitaires à l'endroit de HAITI, voilà le traitement sans pitié, voire irresponsable réservé à une enfant de 15 ans.

Vous comprendrez, bien que nous les ayons en notre possession, que nous ne communiquions pas les justificatifs de domicile et de revenus des parents, et ce uniquement par souci de préserver leur intimité.

Bien entendu, tant en raison de la violation de la loi qu'aux pires exactions qui pourraient être perpétrées à l'encontre de cette jeune fille de 15 ans, qui est aujourd'hui en danger, nous nous réservons le droit d'attraire devant les juridictions tant administrative que pénale, chacun des responsable ayant participé à ce dénouement effroyable que nous n'espérons pas fatal.

Sarah ARISTIDE - Monsieur le Bâtonnier Roland EZELIN

Copyright © UGTG.org Page 2/2